

Quelles sont les missions du Leem ?

Le Leem est l'organisation professionnelle représentative des entreprises du médicament opérant en France. Il rassemble 260 entreprises adhérentes qui emploient 100 000 salariés, soit près de 3 % de l'emploi industriel en France. Les missions du Leem sont multiples. La première consiste à défendre les intérêts de ses adhérents et, plus largement, de promouvoir des écosystèmes favorables au développement de l'innovation, à la relocalisation et l'implantation d'activités industrielles pour soutenir l'emploi et mettre à la disposition des patients tous les traitements, qu'il s'agisse de médicaments matures ou innovants. Le Leem a également pour mission de négocier avec l'État la politique conventionnelle de fixation et de régulation des prix des médicaments en France. Enfin, en tant qu'organisation professionnelle, le Leem est mandaté pour négocier la politique sociale du secteur.



© Leem



© Leem

Frédéric Collet, Président du Leem lors de la remise des Trophées RSE

Quels sont selon vous les grands processus à l'œuvre dans l'industrie pharmaceutique ?

Nous assistons à une révolution thérapeutique sans précédent portée par trois tendances lourdes : le passage de la chimie aux sciences du vivant avec les biotechnologies qui ouvrent la porte à une médecine personnalisée plus efficace, la combinaison de différentes technologies (génomique, IA, data, jumeau numérique...) en complément des médicaments, et l'évolution du produit (médicament) vers le service (optimisation de son administration via les plateformes d'observance et l'éducation thérapeutique).

Les cadres classiques explosent. Le suivi in vivo des patients bénéficiant de produits de niche complètera les essais cliniques. On se dirige progressivement vers des mécanismes d'évaluation conditionnels qui prennent en compte la présomption de performance (guérison). Le système de santé va devoir s'adapter pour capter les économies générées par les traitements innovants (thérapies géniques de l'hémophilie, traitement de l'hépatite C...), très efficaces mais souvent onéreux, afin de mieux les financer.

Comment le Leem contribue-t-il à l'innovation en santé ?

Le Leem fournit aux politiques des éléments d'éclairage sur les évolutions en cours (impact financier et opportunités de transformation du système de soins) ainsi que des éléments d'appréciation sur le positionnement compétitif de la France en matière d'essais cliniques. La France doit maintenir son leadership en oncologie et dans les maladies orphelines tout en rattrapant son retard pour les maladies métaboliques. Cela implique notamment de raccourcir les délais d'autorisation des comités de protection des personnes, qui sont chargés de délivrer un avis avant toute mise en œuvre d'un projet de recherche ou d'un essai thérapeutique.

De manière plus globale, le Leem milite pour une politique du médicament lisible, prévisible et stable, propice à l'attractivité et capable de renforcer la capacité des filiales françaises à défendre la recherche sur le territoire national. Il faudra enfin réduire le délai d'accès au marché (temps d'attente entre la délivrance de l'AMM et la fixation du prix) : il est de 566 jours en France contre 127 jours en Allemagne ! Les annonces faites le 29 juin dernier par le Président de la République dans le cadre du Conseil stratégique des industries de santé nous semblent de nature à combler ce retard.

Quel regard portez-vous sur les conflits d'intérêts ?

Rappelons d'abord la différence entre les liens d'intérêts, incontournables pour le développement de nouveaux médicaments avec les professionnels de santé qui ont accès aux patients, et les conflits d'intérêt qui sont des liens d'intérêt tus dans le cadre de la participation à la prise de décision administrative ou politique.

Rappelons qu'entre la loi anti cadeaux de 1993 et la loi de modernisation du système de santé de 2016, la France dispose aujourd'hui de la réglementation la plus exigeante au monde. Le Leem s'est par ailleurs doté d'un comité de déontovigilance indépendant, le Codeem, et ses adhérents se conforment à un solide dispositif de déontologie professionnelle. Attention toutefois à la confusion entre liens et conflits d'intérêts qui a conduit à un affaiblissement de l'expertise dans la sphère publique et qui conduit à un décrochage de la France.

Quelle stratégie de R&D avez-vous définie en matière de maladies rares, de maladies infectieuses et de cancer ?

Nous nous investissons beaucoup, avec nos entreprises adhérentes, dans les thérapies géniques et cellulaires, porteuses d'innovation dans les domaines du cancer et des maladies rares, avec des traitements de plus en plus personnalisés issus de la recherche translationnelle. Des innovations majeures sont attendues pour le traitement de l'hémophilie, de la drépanocytose, du myélome multiple... Les polythérapies associant plusieurs molécules suscitent beaucoup d'espoir en oncologie. Les zoonoses génèrent des travaux de recherche accrus, tout comme la lutte contre l'antibiorésistance qui implique le partage du risque entre la puissance publique et l'industrie. In fine, ces perspectives thérapeutiques inédites devront aller de pair avec la réorganisation du système de santé vers plus d'efficacité.



© Leem

Philippe Lamoureux lors de la conférence de presse « Santé 2030 »